

**Réaction à la chronique de Michel Guerrin du 29 janvier 2021, Le Monde**  
**Sonia Leplat, Paris, 1<sup>er</sup> février 2021**

*Michel Guerrin, rédacteur en chef au Monde, publie vendredi 29 janvier un article sur la notion de droits culturels. A sa lecture, on peut à la fois se réjouir que les droits culturels soient (enfin !) mis en débat public par un grand media de manière percutante et intelligible, et se dire que quand même en guise de « décryptage », cette approche appelle un travail collectif massif...*

*Ma réaction, ouverte au partage.*

La chronique pose en des mots simples un certain état des lieux des droits culturels. Elle cite des exemples, fait parler des élus qui permettent ou proposent (et elles/ils ne sont pas si nombreux·ses) que les droits culturels fassent réellement partie du panorama des politiques culturelles. Elle soulève aussi une actualité (la création au Ministère de la Culture de la Délégation Territoires, transmission et démocratie culturelle) en suggérant par la voix de Benoît Careil qu'on ne « pourra pas revenir en arrière ». Mais elle véhicule des idées qui me semblent injustes à l'endroit des droits culturels. Celles du flou et du fourre-tout.

Quel flou ? Contrairement à Michel Guerrin, je ne trouve pas les droits culturels « peu clairs », je les trouve au contraire lumineux. Ils éclairent le chemin de bien des professionnel·le·s, depuis plus d'une décennie. Ce qui est complexe en revanche et qui mériterait qu'on y travaille tous et toutes, c'est leur mise en œuvre concrète, leur déclinaison opérationnelle dans des contextes propres aux enjeux sociaux, sociétaux, économiques et citoyens d'un territoire, dans la conscience de ce qu'ils apportent et de ce qu'ils dé-rangent.

Car effectivement, huit droits posés et définis, et autant de points de départ pour les aborder, avec bien des façons de s'en emparer et de leur donner corps. Le chantier est vaste. Cela ne fait pas pour autant des droits culturels une « pâte à modeler », qui n'aurait aucune constance, aucune solidité, aucune pérennité. Les droits culturels ne sont pas une matière dont on fait n'importe quoi. Au contraire, je les vois plutôt comme un terrain de jeu : des règles identiques pour tout le monde mais des parties toujours différentes, toujours uniques.

On ne « maîtrise » pas les droits culturels comme on manierait la glaise ou une science réservée aux initié·e·s. On est prêt à essayer ou pas. A se remettre en question, au point de lâcher ce qui rassure, ce qu'on croit immuable, mais qui de fait, est toujours en mouvement. « La population ne doit plus être simplement spectatrice mais actrice, et participer aux choix stratégiques et artistiques des lieux de culture ». **Il ne s'agit pas tant que la « population » change mais bien que la pluralité, la diversité de ses actions, qualifiants et potentiels soient reconnues et légitimées.** Les travaux liés aux droits culturels ne proposent pas de mettre un peu de public partout, à quelques places occupées jusqu'alors par des professionnel·le·s ou des artistes. Ils n'inventent rien de nouveau, mais ils permettent de considérer autrement les places et les relations entre les parties prenantes, d'imaginer des modèles alternatifs à des fonctionnements bien huilés qui ne satisfont plus personne pleinement.

Je crois nécessaire d'affirmer ici que la consommation culturelle existe, qu'elle est légitime, que les biens culturels sont des biens de consommations, parfois comme les autres, parfois spécifiques, selon l'objectif et le contexte. Mais la culture n'est pas l'ensemble des biens de consommation circonscrites aux Beaux-Arts ou à l'*entertainment*. La question fondamentale n'est pas celle de « l'accès » à la culture qui produit des concepts aussi aberrants que celui des publics « éloignés » ou « empêchés ». L'accès à la culture est un abus de langage qu'il convient de détricoter pour donner du sens.

L'enjeu actuel semble bien être celui de la participation, au sens de prendre part, prendre sa part, faire partie d'un tout, avoir sa place légitime. Avoir accès, oui, mais à ce qui nous compose, dans notre singularité et dans le lien à nos différentes communautés, nos différents temps, nos différents espaces.

Au nom des droits culturels, il ne s'agit pas de considérer que tout est de même valeur ou de remplacer un critère (l'excellence) par un autre (« circuits courts »), il ne s'agit pas non plus de mettre un peu de tout dans une grande cocotte et de servir la soupe. Il s'agit de considérer des objectifs.

**A quoi servent les moyens publics dédiés aux services et actions dans le domaine artistique et culturel ?**

Au-delà de l'intuition, au-delà de l'habitude, au-delà des enjeux propres à d'autres domaines d'activité, au-delà de la dimension économique de la culture, quels mots mettre sur le caractère essentiel de l'action culturelle au sens le plus large ?

Pour reprendre l'exemple de Michel Guerrin, pourquoi proposer une programmation artistique et culturelle ? Au-delà de la question brûlante du partage de « la liberté de programmation », je trouve plus intéressant de considérer le partage des « contraintes » de la programmation. Interroger l'appropriation au regard de l'expertise d'une seule personne, au mieux d'une équipe éclairée, ou d'une cooptation entre paires, paraît légitime, même nécessaire. Interroger la responsabilité aussi, tant revendiquée en ces temps de dirigisme renforcé.

L'article de Michel Guerrin met un pied dans la porte, il est temps de l'ouvrir complètement.

La programmation est loin d'être le seul domaine brûlant.

La participation mérite les mêmes questions, la gouvernance également, les moyens, la durabilité... tout cela au regard des finalités, des enjeux prioritaires.

Et la pratique en amateur ? D'aucuns diront qu'elle est en perte de vitesse, comme les MJC. Comme elles d'ailleurs, elle a mal trouvé sa place au sein des politiques culturelles. Elle témoigne quoi qu'il en soit de l'existence d'expressions artistiques collectives et organisées en marge de deux locomotives : la reconnaissance et les moyens financiers. Elle constitue le bel exemple de ce qui pourrait être pris en considération sur les territoires et ne l'est toujours pas ou peu. Elle représente également l'absence totale de définition culturelle et l'absence de distinction de tout ce qui la compose (pratiques autonomes, transmission, participation à une production professionnelle, etc.). Un autre vaste chantier.

Les droits culturels n'inventent rien. De ce fait, ils devraient ne rien retirer à personne. Force est de constater que planent toujours au-dessus d'eux les spectres du flou et du fourre-tout. Je ne suis pas fan des concepts, quand ils sont vides, ils sont fats, et je m'ennuie. En revanche, je suis une inconditionnelle des outils, on peut jouer avec, et dans le jeu, c'est bien connu, on grandit.